

## Conseil municipal du 18 novembre 2016 à Lacropte

### Présents :

C.Faure , I.Faure , T. Dufraix , G.Bashford, D.Privat, V.Célérier, P.Montauriol, M.Chevreux,  
J.M Chinouilh,

Absents et excusés : F.Ladeuil (procuration à I.Faure), M.Kine (procuration à M.Chevreux), M.J Lance (procuration V.Célérier), J.L Bernard (procuration à D.Privat), J.L Bauman (procuration à G.Bashford), R.Lestang (procuration à T.Dufraix)

Secrétaire de séance : I.Faure

Début de la séance à 18h45

**Préparation de Noël** : le conseil municipal décide de réserver un spectacle pour fêter le Noël des enfants dont la date est fixée au samedi 17 décembre 2016 après-midi, sous réserve de la disponibilité de l'artiste retenue.

Alain CELERIER, président de l'association « Lacropte au fil des passions » est présent pour présenter le projet de la fête de la vannerie le 18 juin 2017. Il nous fait un récapitulatif des actions menées par l'association et nous établit un bilan positif pour les personnes de la commune qui participent aux activités.

L'idée de faire le lien entre la vannerie d'autrefois et la vannerie d'aujourd'hui d'où le nom « De la clisse au vime ». Le lieu serait le bourg de la commune et la date serait le 18 juin 2017 (retour à la date d'origine de la fête de Lacropte). Comme il s'agit de la date des élections, cela entraînera de modifier le lieu de vote de la mairie à l'école. Il explique au conseil municipal les grandes lignes du projet et le coût financier.

A la demande du percepteur, Mme Le Maire demande aux associations de signer la convention stipulant le nombre de fois où elles ont utilisé la salle polyvalente gratuitement.

### **Délibérations**

#### **-Assurance statutaire du personnel (CNP) :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

#### **-Présentation des attributions compensatrices proposées par le Grand Périgueux :**

Harmonisation petit à petit de la CFE (taxe sur les entreprises) qui va augmenter pour les plus importantes.

Mme Le maire nous présente les chiffres correspondants à l'impact sur le budget.

Pour les chemins et l'école le conseil municipal n'est pas satisfait.

Elle nous fait part des compétences qui seront nouvellement transférées au Grand Périgueux

Les offices de tourisme seront gérés par le Grand Périgueux : la taxe de séjour sera appliquée.

### **-Aliénations chemins**

Les plans seront étudiés lors du prochain conseil municipal.

Par contre le chemin en demande d'aliénation à la « Boussonie » pose problème : une personne s'est opposée lors de l'enquête publique.

### **-Achats terrains**

Les propriétaires contactés pour l'achat du terrain sont d'accord pour vendre au prix proposé. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat de ce terrain.

Eglise : le clocher a besoin de réparations. Pour demander un mécénat il faut s'affilier à une association reconnue d'intérêt public. Il faudra étudier cette possibilité avec les associations.

## **DIVERS :**

Le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité de prendre une écriture de provisions pour risque semi-budgétaire pour le cas où nous percevrions la somme dûe par l'ancien secrétaire de mairie.

Demande de la CCPVTT pour mutualiser des services techniques pour l'école et la cantine.

UDAF : attribution de la médaille de la famille

SCOT Pays de l'Isle : réunion le 8/12 sur l'agriculture et forêt à Coulounieix-Chamiers, 2 élus s'y rendront.

Proposition de remettre exceptionnellement un don de 100 € au profit du TELETHON : nos associations n'ayant pas prévu d'organiser une manifestation.

Journal municipal : il est en cours de préparation.

Vœux et inauguration : même principe que l'année dernière. Samedi 7 janvier 2017 10h30

Levée de séance à 22 h 00.